

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Auvergne

Clermont-Ferrand, le 10 mai 2012

Service de l'Eau, de la Biodiversité et des Ressources

**Déclinaison régionale du Plan National  
d'Actions pour la moule perlière en  
Auvergne**

**Affaire suivie par :** Patrick Chegrani  
**Tél. 04 73 17 37 33 – Fax : 04 73 17 37 73**  
**Courriel :** [nat.sebr.DREAL-Auvergne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:nat.sebr.DREAL-Auvergne@developpement-durable.gouv.fr)

Des outils existent pour la préservation de la moule perlière, notamment Natura 2000 et les contrats territoriaux (ou contrats de bassins). Le Plan National d'Actions pour la moule perlière (« PNA moule perlière ») recherche la complémentarité avec ces dispositifs, par des actions qu'ils ne prennent pas en charge, ou sur des territoires sur lesquels ils ne sont pas développés. Les documents d'objectifs (docob) des rivières inscrites en Natura 2000 sont notamment en cours d'élaboration. Un inventaire quasiment exhaustif des cours d'eau abritant l'espèce a été réalisé, un bref diagnostic des bassins versants a été établi et des contrats pourront être proposés aux acteurs locaux pour réaliser des actions de préservation.

Les objectifs de la déclinaison régionale du PNA moule perlière sont donc de :

- Définir avec les maîtres d'ouvrage, financeurs potentiels et acteurs locaux une stratégie et des priorités d'actions à l'échelle régionale ;
- Développer des synergies entre outils sur les territoires, et mutualiser certaines démarches.

Pour chaque objectif spécifique du PNA moule perlière, la présente déclinaison régionale du PNA moule perlière expose un résumé des actions déjà réalisées ou en cours et les actions prioritaires à mettre en œuvre.

**Amélioration des connaissances (OS1 Améliorer la connaissance sur l'aire de répartition historique et actuelle de l'espèce ; OS2 Actualiser les connaissances sur la biologie et l'écologie de l'espèce)**

La répartition de la moule perlière en Auvergne a été actualisée dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Rivières à moules perlières ». Des inventaires ont été réalisés par Gilbert Cochet (sur les mêmes cours d'eau et mêmes stations que lors de ses prospections en 1997). Cette étude a été publiée par la DREAL Auvergne<sup>1</sup>. La mutualisation des données futures sur le SIG de la DREAL Auvergne serait souhaitable (dans la continuité des travaux réalisés).

Les actions prioritaires à réaliser pour l'amélioration des connaissances sont des prospections sur des secteurs peu connus et aux populations potentiellement importantes, hors site Natura 2000. Deux secteurs sont concernés :

- Le haut bassin du Célé (Cantal). Cette action fait l'objet d'une subvention de la DREAL Auvergne au Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé (SMBRC) en 2012. Les

1 [http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/etat\\_art\\_moule\\_V4\\_cle249aaa.pdf](http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/etat_art_moule_V4_cle249aaa.pdf)

**Copie à :** DREAL Centre (DREAL coordinatrice du  
PNA moule perlière au niveau national)

besoins en prospections complémentaires à partir de 2013 et les suites à donner seront définies à l'issue de ce projet.

- Les affluents du Lignon-du-Velay (en partie en ZNIEFF). Cette action pourra être portée par le SICALA 43 (structure porteuse du site Natura 2000, du contrat territorial et du SAGE). Sa mise en œuvre concrète (calendrier, cadre d'intervention et financements) reste à préciser.

Les besoins de connaissance sur des cours d'eau sur lesquels l'espèce pourrait être présente (indices de présence (coquilles, témoignages...), mais sans inventaire généralisé) sont moins prioritaires. Cela concerne par exemple le haut bassin de la Sioule, l'Ander, le Barbenan, la Durolle, l'Ance du Sud, des cours d'eau de l'Aubrac... Les maîtres d'ouvrage potentiels (dans le cadre de projets existants ou à initier) sont des collectivités (porteurs de SAGE ou de contrats), des FDPMA, l'ONEMA, la DREAL...

La définition d'une méthode d'identification préalable des secteurs d'accueil potentiels serait par ailleurs importante. La DREAL Auvergne mettra en place un groupe de travail en 2013 pour définir les potentialités de présence de la moule perlière à partir de critères physiques (pente, débit spécifique, rang...) et écologiques (état biologique, qualité physico-chimique, répartition d'autres espèces aquatiques...), à partir de bassins versants sur lesquels la connaissance est exhaustive. Les méthodes de caractérisation du substrat pourra aussi être discutées dans ce cadre. Ce groupe de travail sera composé d'experts naturalistes et de quelques acteurs de terrain volontaires.

L'acquisition de données spécifiques sur des stations de moules perlières (sédiments, écoulement, alimentation...) n'est pas prioritaire à ce stade, mais pourra être envisagée sur certains sites Natura 2000 selon les conclusions du groupe de travail.

Enfin, des prospections exhaustives sur les cours d'eau les plus importants pour l'espèce, notamment la Virlogeux (évaluation et cartographie précise des populations vivantes), ne sont pas déterminantes pour la réalisation d'actions de conservation, et pourront être réalisées progressivement dans le cadre de la mise en œuvre du docob du site Natura 2000.

### **Sauvegarde – OS3 Permettre la sauvegarde de l'espèce et le renforcement des populations**

La restauration des milieux aquatiques est prioritaire par rapport à la mise en place d'un procédé de reproduction *ex situ* (en l'absence d'un porteur de projet avéré en Auvergne, et malgré les incertitudes quant à la pérennité des populations actuelles).

Des analyses génétiques pourront être réalisées (*a priori* par la DREAL Auvergne) sur certaines populations pouvant présenter des particularités (par exemple en Margeride). La méthode d'analyse génétique devra s'appuyer sur les travaux réalisés en Bretagne et Basse Normandie (dans le cadre du programme Life +), en Aquitaine (travaux en cours par la DREAL) et à l'étranger, afin de pouvoir établir des comparaisons.

Le gestionnaire de la ferme d'élevage en Bretagne sera par ailleurs contacté pour échanger quant à une éventuelle collaboration.

### **Sauvegarde – OS4 Permettre la protection active de l'espèce et sa meilleure prise en compte dans les études réglementaires d'aménagement impactant des cours d'eau**

Cet objectif spécifique vise les arrêtés de protection de biotope, le réseau Natura 2000 et la révision des classements des cours d'eau.

Il n'existe pas d'arrêtés de protection de biotope pour la moule perlière en Auvergne. Leur éventuelle mise en place n'est pas prioritaire à ce stade. Il est en effet préférable d'initier la préservation de l'espèce dans un premier temps par les dispositifs contractuels (finalisation des docob des sites Natura 2000, voire émergence des contrats territoriaux ou de bassins versants) et d'engager si nécessaire dans un second temps une réflexion sur la pertinence d'une protection réglementaire (dans le cadre de la concertation sur les sites Natura 2000).

L'extension du réseau Natura 2000 n'est pas une priorité pour le Ministère de l'Écologie. La désignation de sites Natura 2000 sur des bassins versants sans site Natura 2000 pour la moule

perlière n'est pas retenue. Sur le bassin du Célé, une réflexion sera engagée entre la DREAL Auvergne, le SMBRC et les partenaires sur les outils les plus adaptés pour la préservation de la moule perlière. Quant aux sites existants, leur fonctionnalité peut dans certains cas être améliorée par l'intégration dans le réseau Natura 2000 de certains affluents. Cette analyse doit être réalisée sur chaque site, avec un argumentaire scientifique.

Enfin, les classements des cours d'eau sont en voie de finalisation. Les cours d'eau abritant la moule perlière sont à ce stade dans les projets de classements en listes 1 et 2.

**Sauvegarde (OS5 Améliorer le fonctionnement général des cours d'eau où l'espèce est présente (aire de répartition historique) de manière à permettre la réalisation du cycle reproductif en milieu naturel ; OS6 : Mettre en place les conditions d'un sauvetage rapide de l'espèce)**

Les outils contractuels Natura 2000 seront disponibles pour la mise en œuvre d'actions permettant d'améliorer le fonctionnement général des cours d'eau. Néanmoins, leur application opérationnelle et efficace nécessite préalablement un diagnostic fin des bassins versants, et notamment des milieux physiques des cours d'eau (état des berges et des ripisylves), en vue d'un programme d'actions hiérarchisé et opérationnel.

Une étude sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne va être engagée dès 2012 (d'un montant de 40k€) sur les cours d'eau prioritaires pour la moule perlière au niveau régional (sur le bassin Loire-Bretagne), c'est-à-dire l'Ance du Nord et la Virlogeux<sup>2</sup>. La FDPMA43 pourrait apporter un financement sur cette étude sur la Virlogeux (à confirmer). Deux comités de suivi seront mis en place (sur les deux bassins versants) avec les collectivités territoriales concernées (Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance (CCVA) et SMAT du Haut-Allier). Le calendrier de cette étude et les linéaires concernés restent à préciser. Le PNA permettra ainsi de faciliter et accélérer la sauvegarde de l'espèce.

En plus du dispositif Natura 2000 (dont la réduction des crédits en 2012 soulève des questions sur la pérennité et l'opérationnalité à moyen et long terme) et de la communication nécessaire à mettre en place, une réflexion pourra être mise en place sur chaque site quant à l'émergence d'outils complémentaires. Les thématiques importantes non traitées par Natura 2000 (assainissement notamment) et le développement d'actions coordonnées et de grande ampleur à l'échelle des bassins versants sont visées. Les outils *a priori* pertinents sont principalement les contrats territoriaux et les programmes Life+.

Cette réflexion doit être initiée en priorité sur l'Ance du Nord (réunion programmée le 25/5/12 par la CCVA) et la Virlogeux (avec d'autres affluents de l'Allier à prendre en compte), et encore sur d'autres bassins versants (Chavanon, affluents de la Cère...).

Pour les bassins sur lesquels des contrats territoriaux sont en cours ou en phase d'émergence (Haut-Lignon, Célé, Dolore, Sioule, Besbre amont), le guide sur la prise en compte de la biodiversité aquatique dans l'entretien des cours d'eau (réalisé en 2012 par la DREAL Auvergne dans le cadre du PNA loutre) pourra être présenté et diffusé aux structures porteuses.

**Communication – OS7 : Coordonner les actions et améliorer la communication sur cette espèce inconnue et sur les autres espèces de naïades**

La brochure « *La moule perlière et les naïades de France, Histoire d'une sauvegarde* » a été publiée en 2004. Sur cette base, les besoins en matière de communication sont :

- Un document d'information grand public, dont la conception pourrait être assurée par la DREAL Auvergne et la diffusion par les collectivités porteuses.
- Une brochure illustrée destinée aux exploitants agricoles, forestiers et aux propriétaires, sur de bonnes pratiques à respecter. Un cadrage général pourrait être réalisé par la DREAL, notamment à partir des documents existants, puis adapté aux enjeux des territoires dans le cadre de la mise en œuvre de chaque docob.

Le besoin en formations professionnelles d'agents des collectivités territoriales est également important (par le CNFPT et dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000).

---

2 Sur la base des conclusions de l'état de l'art publié par la DREAL Auvergne (cité précédemment).

## Synthèse des actions prioritaires de la mise en oeuvre du PNA moule perlière en Auvergne (en complémentarité de Natura 2000 et des contrats territoriaux ou de bassin)

### Priorité 1

- Réaliser des prospections sur le bassin du Célé (par le SMBRC, en 2012, avec les financements de la DREAL Auvergne) et sur les affluents du Lignon-du-Velay (*a priori* par le SICALA43, calendrier à préciser).
- Réaliser un diagnostic fin des cours d'eau des bassins prioritaires (Ance du Nord et Virlogeux), en vue d'un programme d'actions opérationnel (par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, avec la participation de la FDPPMA43 sur la Virlogeux, et en collaboration avec les collectivités territoriales concernées).
- Engager une réflexion sur l'émergence d'outils complémentaires à Natura 2000 (sur les thématiques importantes non traitées par Natura 2000 (assainissement notamment) et le développement d'actions coordonnées et de grande ampleur à l'échelle des bassins), en priorité sur l'Ance du Nord et la Virlogeux, et encore sur d'autres bassins versants (Chavanon, affluents de la Cère...).
- Diffuser le guide sur la prise en compte de la biodiversité aquatique dans l'entretien des cours d'eau (par la DREAL Auvergne).

### Priorité 2

- Réaliser des analyses génétiques de certaines populations de moules perlières, avec une méthode permettant une comparaison avec des travaux déjà réalisés, et contacter le gestionnaire de la ferme d'élevage en Bretagne pour échanger quant à une éventuelle collaboration (par la DREAL Auvergne).
- Mettre en place un groupe de travail sur la définition d'une méthode d'identification préalable des secteurs d'accueil potentiels de la moule perlière et la caractérisation du substrat (par la DREAL Auvergne, en 2013).
- Engager une réflexion entre la DREAL Auvergne, le SMBRC et les partenaires sur les outils les plus adaptés pour la préservation de la moule perlière sur le bassin du Célé.
- Réaliser un document d'information grand public et une brochure de communication destinée aux acteurs de terrain et à adapter aux enjeux des territoires (éventuellement par la DREAL Auvergne).

### Priorité 3

- Réaliser des prospections sur des cours d'eau sur lesquels l'espèce pourrait être présente (Ander, Barbanan, Haute Sioule, Durolle, Ance du Sud ...). Maîtrise(s) d'ouvrage et financements à définir.
- Initier un projet sur la reproduction *ex situ* de l'espèce et d'éventuelles ré-introductions (en complément d'outils visant la restauration des milieux naturels). Maîtrise(s) d'ouvrage et financements à définir.

## Annexe : Liste des participants au comité de pilotage du 10 mai 2012 de validation de la déclinaison régionale du PNA moule perlière en Auvergne

### Collectivités territoriales et leurs groupements

- Conseil Régional d'Auvergne : Florence SEMIOND.
- Conseil Général 43 : Véronique MOREL, Brice LABORDE.
- Parc Naturel Régional Livradois-Forez (PNRLF) : Émilie ARDOUIN.
- Syndicat Inter-Communal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA) de Haute-Loire : Nathalie ROUSSET (vice-présidente), Kilpéric LOUCHE.
- Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé (SMBRC) : Pierre-François PREVITALI, Mathilde DALLONGEVILLE.
- Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique (SMAT) du Haut-Allier : Laurent BERNARD.
- Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance (CCVA) : Michel BRAVARD (président), Johan ROUGERON.

### Usagers des milieux aquatiques

- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA) 15 (Agnès TRONCHE) et 43 (Antoine LARDON).
- Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) : Jean-Pierre LOUDES.

### Experts sur la moule perlière et les milieux aquatiques

- M. Gilbert COCHET (expert naturaliste).
- M. Gilles BARTHELEMY (SD23 de l'ONEMA).
- Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) : Sylvain VRIGNAUD.
- Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) d'Auvergne : Pierre MOSSANT.
- Conservatoire National du Saumon Sauvage (CNSS) : Patrick MARTIN.
- Université Blaise Pascal : Christian DESVILETTES.

### Services de l'État et établissements publics

- Directions Départementales des Territoires (DDT) 15 (Philippe LACOMBE), 43 (Frédéric MARCHAND) et 63 (Philippe ANTOINE).
- Agences de l'Eau Loire-Bretagne (Yannick ERAUD, délégation Allier – Loire amont) et Adour-Garonne (Benoît WIBAUX, délégation de Brive).
- DREAL Auvergne : Patrick CHEGRANI, David HAPPE.

Excusés : Luc BORTOLI (FDPPMA63), Christian AMBLARD (président du CSRPN, représenté par Sylvain VRIGNAUD), Guillaume LECHAT (Agence de l'Eau Adour-Garonne, délégation de Rodez), Cécile FOURMARIER-MOLAS (SMAD des Combrailles).